

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 6 MAI 2024 A 18 H 30 AU FOSSAT

L'an deux mille vingt-quatre, le 6 mai à dix-huit heures trente, le conseil communautaire Arize Lèze, s'est réuni au siège de la communauté, sous la présidence de Monsieur COURNEIL Jean-Claude

ETAIENT PRESENTS : VANDERSTRAETEN François, SARDA Manuel (Artigat), ANTOLINI Dominique (La Bastide de Besplas), CAMPS Frédéric, DUFOSSÉ Dominique (Les Bordes sur Arize), BAZY Jean-Marc (Camarade), COMMENGE Jean-Claude (Campagne sur Arize), SANS Jean-François, ALLEN Vincent (Le Carla Bayle), MOREAUD Rosine (Castéras), COURTIAL Anne (Castex), MAURETTE Carole, ABIVEN Jacques (Daumazan sur Arize), BUFFA Roger (Durfort), BUSATO Philippe (Fornex), PANIFOUS Laurent, ARNAUD Véronique, COUSTURE Eliane (Le Fossat), DEJEAN Jean-Paul (Gabre), HUART Valérie (Lanoux), COURNEIL Jean-Claude, GRANDET Véronique, LLUIS Claude, BLANDINIÈRES Lydia, LABORDE Jean, SACILOTTO Claudine, DEDIEU Alain, CASTAGNE Dominique (Lézat sur Lèze), BORDALLO Ramon (Loubaut), BERDOU Raymond, ROUMAT Guy (Le Mas-d'Azil), DESCUNS Lyliane (Méras), RUMEAU Colette (Monesple), GILLIOT Diane (Montfa), LASSALLE Yvon (Pailhès), MILHORAT Laurent (Sabarat), ALBERO Elisabeth (Sainte-Suzanne), BOY Francis, MALBREIL Agnès (Saint-Ybars), CAUHAPE Jean-Louis (Sieuras), FALLICO Gaëtano (Thouars sur Arize), JALOUX Philippe (Villeneuve du Latou)

ETAIENT ABSENTS : SUPERY Jean-Marc (Le Mas d'Azil)

ETAIENT EXCUSES: CANTEGRIL Jean-Marc (Le Fossat), GILAMA Marie (Lézat sur Lèze), MARTINEZ Rolande (Le Mas d'Azil)

PROCURATIONS: CANTEGRIL Jean-Marc à COUSTURE Eliane, GILAMA Marie à CASTAGNE Dominique, MARTINEZ Rolande à ROUMAT Guy

SECRÉTAIRE DE SEANCE : VANDERSTRAETEN François

ORDRE DU JOUR:

- 1- Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 4 avril 2024
- 2 – CLECT du 22 avril 2024 : validation du rapport et du montant des Attributions de Compensation
- 3- Vote du Taux des 4 taxes
- 4 – Vote des Budgets Primitifs 2024 des budgets annexes et du budget principal
- 5 – Vote des taux des taxes TEOM et du montant de la taxe GEMAPI
- 6 – Vote des subventions aux associations
- 7 – Renouvellement de la ligne de crédit
- 8 – Signature convention Fonds de concours participation SMBVA 2024
- 9 - Signature de la convention avec Agence Ariège Attractivité
- 10 – Avenant à la convention avec le département relative à l'entretien des itinéraires PDIPR
- 11 – Modification des tarifs horaires du service "Voirie"
- 12 - Adhésion au groupement de commandes porté par le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ariège

Questions diverses

Informations diverses

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 AVRIL 2024

► Le Président propose à l'assemblée d'approuver le procès-verbal du conseil communautaire du 4 avril 2024

L'assemblée procède au vote pour l'approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 4 avril 2024

45 votants	Votes pour	44	Votes contre	0	Abstentions	1
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

2 – CLECT DU 22 AVRIL 2024 : VALIDATION DU RAPPORT ET DU MONTANT DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

Monsieur le Président présente à l'assemblée le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 22 avril 2024 qui a décidé d'instaurer une révision du montant des Attributions de Compensation par une modification libre afin de prendre en compte l'accroissement du coût sur les dépenses de voirie et de contribution au SDIS

Il précise que cette délibération sera soumise à l'approbation de chaque commune à la majorité simple et applicable à compter du 1^{er} juillet 2024.

Il rappelle le montant des Attributions de Compensation libres, à savoir :

RAPPEL DU TABLEAU DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2019 :

COMMUNES	AC 2017 VOIRIE	AC 2018 SDIS	AC 2019 PONTS	TOTAL AC LIBRES
ARTIGAT		18 792 €	5 760 €	24 552 €
CARLA BAYLE		25 117 €	7 890 €	33 007 €
CASTERAS		924 €	280 €	1 204 €
DURFORT		4 480 €	1 470 €	5 950 €
LE FOSSAT		44 003 €	10 800 €	54 803 €
LANOUX		1 869 €	520 €	2 389 €
LEZAT SUR LEZE		87 506 €	23 570 €	111 076 €
MONESPLE		966 €	250 €	1 216 €
PAILHES		11 208 €	4 670 €	15 878 €
SAINT YBARS		20 531 €	6 370 €	26 901 €
SIEURAS		2 775 €	860 €	3 635 €
VILLENEUVE		3 750 €	1 560 €	5 310 €
SAINTE SUZANNE		7 345 €	2 400 €	9 745 €
LA BASTIDE DE B	10 816 €		3 900 €	14 716 €
LES BORDES	25 470 €		5 190 €	30 660 €
CAMARADE	12 476 €		1 780 €	14 256 €
CAMPAGNE	13 076 €		2 800 €	15 876 €
CASTEX	6 761 €		930 €	7 691 €
DAUMAZAN	17 824 €		7 310 €	25 134 €
FORNEX	6 612 €		1 140 €	7 752 €
GABRE	10 852 €		1 160 €	12 012 €
LOUBAUT	1 461 €		280 €	1 741 €
LE MAS D'AZIL	42 708 €		11 980 €	54 688 €
MERAS	3 286 €		1 040 €	4 326 €
MONTFA	5 050 €		820 €	5 870 €
SABARAT	13 545 €		3 320 €	16 865 €
THOUARS	2 751 €		540 €	3 291 €
TOTAUX	172 688 €	229 266 €	108 590 €	510 544 €

Il présente les éléments de révision du montant des AC libres pour 2024 avec une augmentation de 20 %:

TABEAU DE REVISION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION LIBRE 2024

COMMUNES	TOTAL 2019 AC LIBRES	PLUS 20%	AC TAD CARLA B	GAIN ANNUEL	GAIN 2024 SUR 6 MOIS
ARTIGAT	24 552 €	4 910 €		4 910 €	2 455 €
CARLA BAYLE	33 007 €	6 601 €	2 500 €	9 101 €	4 551 €
CASTERAS	1 204 €	241 €		241 €	120 €
DURFORT	5 950 €	1 190 €		1 190 €	595 €
LE FOSSAT	54 803 €	10 961 €		10 961 €	5 480 €
LANOUX	2 389 €	478 €		478 €	239 €
LEZAT SUR LEZE	111 076 €	22 215 €		22 215 €	11 108 €
MONESPLE	1 216 €	243 €		243 €	122 €
PAILHES	15 878 €	3 176 €		3 176 €	1 588 €
SAINT YBARS	26 901 €	5 380 €		5 380 €	2 690 €
SIEURAS	3 635 €	727 €		727 €	364 €
VILLENEUVE	5 310 €	1 062 €		1 062 €	531 €
SAINTE SUZANNE	9 745 €	1 949 €		1 949 €	975 €
LA BASTIDE DE B	14 716 €	2 943 €		2 943 €	1 472 €
LES BORDES	30 660 €	6 132 €		6 132 €	3 066 €
CAMARADE	14 256 €	2 851 €		2 851 €	1 426 €
CAMPAGNE	15 876 €	3 175 €		3 175 €	1 588 €
CASTEX	7 691 €	1 538 €		1 538 €	769 €
DAUMAZAN	25 134 €	5 027 €		5 027 €	2 513 €
FORNEX	7 752 €	1 550 €		1 550 €	775 €
GABRE	12 012 €	2 402 €		2 402 €	1 201 €
LOUBAUT	1 741 €	348 €		348 €	174 €
LE MAS D'AZIL	54 688 €	10 938 €		10 938 €	5 469 €
MERAS	4 326 €	865 €		865 €	433 €
MONTFA	5 870 €	1 174 €		1 174 €	587 €
SABARAT	16 865 €	3 373 €		3 373 €	1 687 €
THOUARS	3 291 €	658 €		658 €	329 €
TOTAUX	510 544 €	102 109 €	2 500 €	104 609 €	52 304 €

Il présente le tableau récapitulatif du montant des Attributions de Compensation définitives qui seront reversés ou prélevés aux communes membres.

COMMUNES	AC 2017 FISCALES	AC 2017 VOIRIE	AC 2018 SDIS	AC 2019 PONTS	TOTAL AC LIBRES	AC 2023 ANNUELLE	AC LIBRE PLUS 20%	AC TAD CARLA B	AC 2024 ANNUELLE
ARTIGAT	21 930 €		18 792 €	5 760 €	24 552 €	-2 622 €	29 462 €		-7 532 €
CARLA BAYLE	38 940 €		25 117 €	7 890 €	33 007 €	5 933 €	39 608 €	2 500 €	-3 168 €
CASTERAS	618 €		924 €	280 €	1 204 €	-586 €	1 445 €		-827 €
DURFORT	1 528 €		4 480 €	1 470 €	5 950 €	-4 422 €	7 140 €		-5 612 €
LE FOSSAT	198 879 €		44 003 €	10 800 €	54 803 €	144 076 €	65 764 €		133 115 €
LANOUX	499 €		1 869 €	520 €	2 389 €	-1 890 €	2 867 €		-2 368 €
LEZAT SUR LEZE	342 957 €		87 506 €	23 570 €	111 076 €	231 881 €	133 291 €		209 666 €
MONESPLE	8 €		966 €	250 €	1 216 €	-1 208 €	1 459 €		-1 451 €
PAILHES	12 904 €		11 208 €	4 670 €	15 878 €	-2 974 €	19 054 €		-6 150 €
SAINT YBARS	17 920 €		20 531 €	6 370 €	26 901 €	-8 981 €	32 281 €		-14 361 €
SIEURAS	1 192 €		2 775 €	860 €	3 635 €	-2 443 €	4 362 €		-3 170 €
VILLENEUVE	1 430 €		3 750 €	1 560 €	5 310 €	-3 880 €	6 372 €		-4 942 €
SAINTE SUZANNE	2 731 €		7 345 €	2 400 €	9 745 €	-7 014 €	11 694 €		-8 963 €
LA BASTIDE DE B	8 739 €	10 816 €		3 900 €	14 716 €	-5 977 €	17 659 €		-8 920 €
LES BORDES	32 702 €	25 470 €		5 190 €	30 660 €	2 042 €	36 792 €		-4 090 €
CAMARADE	7 842 €	12 476 €		1 780 €	14 256 €	-6 414 €	17 107 €		-9 265 €
CAMPAGNE	10 050 €	13 076 €		2 800 €	15 876 €	-5 826 €	19 051 €		-9 001 €
CASTEX	2 055 €	6 761 €		930 €	7 691 €	-5 636 €	9 229 €		-7 174 €
DAUMAZAN	83 507 €	17 824 €		7 310 €	25 134 €	58 373 €	30 161 €		53 346 €
FORNEX	7 653 €	6 612 €		1 140 €	7 752 €	-99 €	9 302 €		-1 649 €
GABRE	1 344 €	10 852 €		1 160 €	12 012 €	-10 668 €	14 414 €		-13 070 €
LOUBAUT	0 €	1 461 €		280 €	1 741 €	-1 741 €	2 089 €		-2 089 €
LE MAS D'AZIL	74 357 €	42 708 €		11 980 €	54 688 €	19 669 €	65 626 €		8 731 €
MERAS	0 €	3 286 €		1 040 €	4 326 €	-4 326 €	5 191 €		-5 191 €
MONTFA	469 €	5 050 €		820 €	5 870 €	-5 401 €	7 044 €		-6 575 €
SABARAT	58 050 €	13 545 €		3 320 €	16 865 €	41 185 €	20 238 €		37 812 €
THOUARS	1 473 €	2 751 €		540 €	3 291 €	-1 818 €	3 949 €		-2 476 €
TOTAUX	929 777 €	172 688 €	229 266 €	108 590 €	510 544 €	419 233 €	612 653 €	2 500 €	314 624 €

AC FISCALES PERCUES PAR EPCI						AC ANNUELLES = AC FISCALES - TOTAL AC LIBRES ▶		
REVERSEES AUX COMMUNES ▶								
AC LIBRES 2019: PARTICIPATION COMMUNALE SUR SDIS, VOIRIE ET PONTS ▶								
MONTANT DE L'AC DU PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES A LA COMMUNE ▶								
AUGMENTATION DE 20% AC LIBRES 2024: PARTICIPATION COMMUNALE SUR SDIS, VOIRIE ET PONTS ▶								
			AC COMPLEMENTAIRE SUR EQUILIBRE TAD DU CARLA BAYLE ▶					
MONTANT ANNUEL DE L'AC DU PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES A LA COMMUNE APRES AUGMENTATION ▶								

► Le Président propose au conseil communautaire de délibérer afin de valider le rapport de la CLECT du 22 avril 2024 et fixer le montant des Attributions de Compensations définitives 2024.

L'assemblée procède au vote pour valider le rapport de la CLECT du 22 avril 2024 et fixer le montant des Attributions de Compensations définitives 2024.

45 votants	Votes pour	45	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

3 – VOTE DU TAUX DES 4 TAXES

Jean Claude COMMENGE présente à l'assemblée le tableau des taxes foncières proposé par la commission finances du 17 avril 2024, à savoir :

	BASE 2024	TAUX CONSTANT	PRODUIT	Plus 7,50 %	PRODUIT
TAXE FONCIERE BATI	11 461 000	8,22	942 094 €	8,84	1 013 152 €
TAXE FONCIERE NON BATI	845 500	45,30	383 012 €	48,70	411 759 €
TOTAL TAXES FONCIERES			1 325 106 €		1 424 911 €

Il indique que le gain de 99 805 € génère une augmentation pour les propriétaires résidents de 9,07 € par habitant :

Il présente à l'assemblée le tableau de la taxe d'Habitation additionnelle proposé par la commission finances du 17 avril 2024, à savoir :

		TAUX CONSTANT	PRODUIT	Plus 7,50 %	PRODUIT
TAXE HABITATION ADDITIONNELLE	2 501 000	8,28	207 083 €	8,90	222 589 €

Il indique que le gain de 15 506 € génère une augmentation pour les propriétaires non-résidents de 1,41 € par habitant :

Il présente à l'assemblée le tableau de la CFE à Taux Constant proposé par la commission finances du 17 avril 2024, à savoir :

		TAUX CONSTANT	PRODUIT
CFE	1 484 000	34,61	513 612 €

Il présente le récapitulatif des 4 taxes proposées par la commission finances du 17 avril 2024 :

	BASE 2024	TAUX	PRODUIT
TAXE FONCIERE BATI	11 461 000	8,84	1 013 152 €
TAXE FONCIERE NON BATI	845 500	48,70	411 758 €
TAXE HABITATION ADDITIONNELLE	2 501 000	8,90	222 589 €
COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	1 484 000	34,61	513 612 €
		TOTAL	2 161 111 €

Ramon BORDALLO exprime sa désapprobation de ne pas augmenter les taxes sur les entreprises

Jean Claude COMMENGE indique la possibilité de réviser les bases avant octobre.

Il rappelle que le taux de CFE est au maximum légal

Il explique que certaines entreprises bénéficient d'une fiscalité allégée en raison des bases qu'il s'agira de faire évoluer.

Ramon BORDALLO exprime sa satisfaction .

Laurent MILHORAT confirme l'interdiction de modifier le taux de CFE qui est déjà à son maximum autorisé.

► Monsieur Le Président propose à l'assemblée de valider les taux à appliquer sur les 4 taxes sur l'exercice 2024, suivant le tableau présenté :

L'assemblée procède au vote pour les Taux des 4 taxes présentés.

45 votants	Votes pour	40	Votes contre	2	Abstentions	3
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

Yvon LASSALLE rappelle une note de la DGFIP indiquant l'obligation de valider les taux avant le 15 avril.

4 – VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2024, DES BUDGETS ANNEXES ET DU BUDGET PRINCIPAL

Sur propositions de la commission conjointe "finances" et "fiscalité" et du Bureau réunis le 17 avril 2024, Jean Claude COMMENGE présente le Budget Primitif pour le budget annexe Transport à la Demande, le budget annexe de la Zone d'Activité de Lézat sur Lèze, le budget annexe de la Zone d'Activité de Daumazan sur Arize, le budget annexe Contrat Educatif Local Arize Lèze, le budget Annexe Hôtel d'Entreprises, le budget Annexe Organisme de formation et le Budget Principal de la Communauté de Communes Arize-Lèze.

Laurent MILHORAT exprime sa désapprobation devant la méthode de mise au vote de la participation au SMECTOM.

Il rappelle que le budget du SMECTOM a été voté sans connaître les dépenses prévisionnelles arrêtées.

Francis BOY s'inscrit dans le mécontentement en raison de l'absence de clarté sur le vote et en méconnaissance des contributions.

Il indique qu'il a été soutenu par Le Président de la communauté de communes de Tarascon qui subit d'importantes augmentation sur ses contributions.

Il informe que les contributions définitives seront votées fin juin.

Laurent MILHORAT souligne le risque de voter un taux sans maîtrise des dépenses prévisionnelles.

François VANDERSTRAETEN abonde dans ce point de vue au regard de l'incohérence de la méthode.

Laurent MILHORAT souhaiterait être informé des incidences pour les finances communautaires dans le cas d'une perception fiscale mal estimée par le SMECTOM.

L'assemblée échange sur le sujet.

Yvon LASSALLE souhaiterait connaître la suite donnée au projet de "Mobilité douce" sans inscription de nouvelles dépenses.

Jean Claude COMMENGE souligne l'intérêt du sujet mais alerte sur l'impact financier des investissements projetés.

Il rappelle les autres priorités budgétaires pour 2024.

Yvon LASSALLE indique que ce projet est très attendu par la population.

Roger BUFFA exprime ses critiques sur le choix de la communauté de communes de ne pas avoir donné une suite favorable à l'offre triennale à la DSP de Léo Lagrange en décembre 2023.

Il rappelle que le coût de cette décision s'évalue à 200 000 € pour les seuls 8 premiers mois de 2024.

Il indique que les solutions recherchées pour combler cette plus-value auraient pu être évitées et qu'il s'exprimera contre pour le vote du Budget Principal qui devra alimenter le budget annexe CEL.

Philippe JALOUX indique qu'il s'inscrit dans la même critique.

Jean Claude COMMENGE rappelle que la grande majorité du Conseil Communautaire n'avait pas suivi leur proposition.

L'enjeu consistait à apaiser les oppositions et la résistance de certains parents.

Roger BUFFA indique qu'il ne lui appartient pas de commenter les résultats de la CAO.

Laurent MILHORAT rappelle que la plus-value était connue lors du vote de l'avenant, qu'il ne s'agit pas d'une surprise.

► Il est proposé à l'assemblée une mise au vote des budgets Primitifs

L'assemblée procède au vote du Budget Primitif du budget annexe Transport à la Demande

45 votants	Votes pour	44	Votes contre	0	Abstentions	1
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

L'assemblée procède au vote du Budget Primitif du budget annexe de la Zone d'Activités de Lézat

45 votants	Votes pour	44	Votes contre	0	Abstentions	1
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

L'assemblée procède au vote du Budget Primitif du budget annexe de la Zone d'Activités de Daumazan

45 votants	Votes pour	44	Votes contre	0	Abstentions	1
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

L'assemblée procède au vote du Budget Primitif du budget annexe CEL Arize Lèze

45 votants	Votes pour	41	Votes contre	3	Abstentions	1
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

L'assemblée procède au vote du Budget Primitif du Budget annexe Hôtel d'Entreprises

45 votants	Votes pour	43	Votes contre	0	Abstentions	2
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

L'assemblée procède au vote du Budget Primitif du Budget annexe Organisme de Formation

45 votants	Votes pour	44	Votes contre	0	Abstentions	1
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

L'assemblée procède au vote du Budget Primitif du Budget Principal

45 votants	Votes pour	41	Votes contre	2	Abstentions	2
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

Laurent PANIFOUS souligne la sagesse des décisions prises concernant l'effort financier réparti sur plusieurs leviers dans le but d'affronter l'avenir, à savoir :

- 1 - une augmentation assumée de la fiscalité qu'il est toujours difficile d'appréhender. Il rappelle que certaines collectivités sont allées bien plus loin
 - 2- une contribution solidaire des communes au travers de l'augmentation des Attributions de Compensation. Il qualifie cette idée d'excellente initiative.
 - 3- une réorganisation des services. Il approuve ce choix difficile mais qui permet de privilégier la pérennisation de secteurs essentiels sans perdre l'âme originelle.
- Il exprime son soutien à la manœuvre entreprise au bénéfice d'une communauté de communes fortifiée pour stabiliser l'ensemble des 27 communes.

5 –VOTE DES TAUX DES TAXES TEOM ET DU MONTANT DE LA TAXE GEMAPI

Monsieur Le Président informe l'assemblée que le Budget Primitif 2024 du SPECTOM intègre une participation de la Communauté de Communes Arize Lèze concernant la zone V181, pour les communes de la vallée de l'Arize, évaluée sur les bases fiscales prévisionnelles estimées, suivant le tableau ci-dessous :

Bases fiscales prévisionnelles	Produit 2024 attendu	Taux appelé / bases officielles
4 376 139	701 932 €	16,04 %

► Il est proposé à l'assemblée de voter le Taux de 16,04 % pour la zone V181

L'assemblée procède au vote pour le Taux de 16,04 % de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur la zone V181

45 votants	Votes pour	44	Votes contre	0	Abstentions	1
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

Monsieur Le Président informe l'assemblée que le Budget Primitif 2024 du SPECTOM intègre une participation de la Communauté de Communes Arize Lèze concernant la zone V124, pour les communes de la vallée de La Lèze, évaluée sur les bases fiscales prévisionnelles estimées suivant le tableau ci-dessous :

Bases fiscales prévisionnelles	Produits 2024 attendus	Taux appelé / bases officielles
7 269 757	1 166 069 €	16,04 %

► Il est proposé à l'assemblée de voter le Taux de 16,04 % pour la zone V124

L'assemblée procède au vote pour le Taux de 16,04 % de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur la zone V124

45 votants	Votes pour	44	Votes contre	0	Abstentions	1
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

VOTE DU MONTANT DE LA TAXE GEMAPI

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il convient de voter le montant de la taxe GEMAPI pour l'année 2024. Cette taxe couvre les participations financières de la Communauté de Communes auprès des deux syndicats de rivières le SMIVAL et le SMBVA. Le montant nécessaire s'élève à 121 275 €.

► Il est proposé à l'assemblée de voter le montant de la taxe GEMAPI à la somme de 121 275 € pour l'année 2024.

L'assemblée procède au vote pour fixer le montant de la taxe GEMAPI à la somme de 121 275 € pour l'année 2024.

45 votants	Votes pour	45	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

6 – VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'il avait été décidé de déterminer l'attribution nominative des subventions aux associations lors du vote du Budget Primitif.

Il indique que les demandes de subventions ont été instruites par la commission "Vie associative" du 2 avril 2024 et la commission conjointe "finances" et "fiscalité" et du Bureau réunis le 17 avril 2024 qui proposent au Conseil Communautaire l'octroi de subventions suivantes :

Concernant les subventions à vocation économique

Aide aux structures	Accordé 2023	Demande 2024	Proposition 2024	Votes BP 2024
Office du Tourisme	108 900 €	109 566 €	109 566 €	
Agence Ariège Attractivité	17 600 €	18 214 €	18 214 €	
INITIATIVE ARIEGE	5 000 €	5 000 €	5 000 €	
CCI	5 000 €	5 000 €	5 000 €	
HAIES ARIEGEOISES	5 000 €	5 000 €	5 000 €	
TOTAL	141 500 €	141 500 €	142 780 €	

Concernant les subventions aux associations sportives intercommunales

Aide aux structures	Accordé 2023	Demande 2024	Proposition 2024	Votes BP 2024
Rando Arize Leze	500 €	500 €	500 €	
Jumping 09	1 000 €	3 000 €	1 000 €	
Handball Arize Lèze	1 000 €	1 000 €	1 000 €	
Football Arize Lèze	2 000 €	2 000 €	2 000 €	
Etoile Sportive Fossatoise Section Tennis	2 000 €	2 000 €	2 000 €	
Cyclo Club Lézat	500 €	500 €	500 €	
Mas d'Azil Ultimate Frisbee	Pas de demande	2 500 €	0 €	
Judo Lézat	Pas de demande	2 000 €	0 €	
TOTAL	7 000 €	13 500 €	7 000 €	

Concernant les subventions aux manifestations

Aide aux Manifestations	Accordée en 2023	Demande 2024	Proposition 2024	Votes BP 2024
Association Art'Lésie	10 000 €	12 000 €	10 000 €	
Les Compagnons du Vent d'Autan	1 500 €	3 500 €	1 500 €	
Foire Agricole du Mas	2 500 €	2 500 €	2 500 €	
Comité des Foires Lézat sur Lèze	2 000 €	2 000 €	2 000 €	
Lézat Traditions	Sans demande	1 000 €	0 €	
Confrérie des Tindoulets de la Figo	500 €	500 €	500 €	
Rue des Arts	1 000 €	Sans Demande	600 €	
Terre de Couleurs	7 500 €	10 000 €	7 500 €	
Rencontre Théâtrale du Carla Bayle	2 000 €	3 000 €	2 000 €	
UDAC	500 €	Sans Demande	0 €	
Effets Nature	4 000 €	4 000 €	4 000 €	
Collectif Trigone	1 500 €	1 800 €	1 500 €	
La Tribu de Magda	2 000 €	2 000 €	2 000 €	
Association musique et partage en couserans	2 000 €	2 500 €	2 000 €	
Etincelles Ludothèque de l'Arize	Sans demande	6 500 €	0 €	
C'est Nous Productions	Sans demande	1 000 €	300 €	
L'Ane qui rit	Sans demande	500 €	0 €	
Asso Grotte et Archéologies Ariège Le Mas d'Azil	Sans demande	500 €	300 €	
Collectif Comètes Innovation	Sans demande	Sans Montant	300 €	
Carte Blanche Soul Papers	Refusé	600 €	500 €	
Ma Télé 09	Sans demande	Sans Montant	0 €	
Association des Lieutenants de Louveterie de l'Ariège	Refusé	Sans Montant	0 €	
APE Les Sens Ciel	Sans demande	2 000 €	0 €	
Association Bongo	Refusé	2 000 €	0 €	
La Toupie Volante	Sans demande	300 €	0 €	
La Lauseta	Sans demande (500 € en 2022)	3 000 €	500 €	
Le Propulseur Azilien	Sans demande	1 000 €	0 €	
Association Foyer Rural du Carla Bayle	Sans demande	400 €	0 €	
La Zampa	Refusé	1 000 €	0 €	
TOTAL	37 000 €	63 600 €	38 000 €	0 €

Concernant les subventions aux structures à vocation sociale

Aide aux structures	Accordé 2023	Demande 2024	Proposition 2024	Votes BP 2024
CERR	2 000 €	5 000 €	3 000 €	
Entraides Arize Lèze	1 000 €	1 500 €	1 500 €	
Mission Locale Jeune Ariège	4 000 €	4 000 €	4 000 €	
CLIC Arize Leze	11 000 €	19 071 €	0 €	
Amicale Pompiers Le Mas d'Azil	1 500 €	1 500 €	1 500 €	
Amicale Pompiers Lézat	1 500 €	1 500 €	1 500 €	
Club Arobase Tide	500 €	sans Demande	0 €	
Croix Rouge Française du Fossat	1 000 €	Sans Montant	1 000 €	
Les restos du cœur	1 000 €	1 500 €	1 000 €	
ASP Ariège	sans demande	1 000 €	500 €	
TOTAL	23 500 €	35 071 €	14 000 €	
Collège Mas d'Azil	1 500 €	1 500 €	1 500 €	
Collège Lézat	1 500 €	1 500 €	1 500 €	
TOTAL	3 000 €	3 000 €	3 000 €	
TOTAL SUBVENTIONS 2024	212 000 €	257 951 €	204 780 €	

Dominique CASTAGNE présente les activités du judo club de Lézat (nombre d'adhérents, résultats aux compétitions, embauche de professeurs, qualification du bénévolat ...)

Il informe que l'association va prendre en charge la gestion du Dojo du Mas d'Azil, caractérisant son statut intercommunal et pouvant justifier d'une subvention communautaire.

Raymond BERDOU exprime sa satisfaction devant cette annonce mais indique qu'il s'agira également de prendre en charge l'investissement concernant l'opération d'aménagement projetée.

Il précise que ce projet ne concerne pas l'exercice 2024.

Dominique CASTAGNE confirme qu'il s'agit d'une réalisation prévue en 2025.

Ramon BORDALLO s'étonne de l'absence de financement au bénéfice du CLIC.

Véronique ARNAUD rappelle l'importance du service.

Lylie DESCUNS rappelle la problématique du CLIC concernant la pérennité de sa gouvernance et le statut de cadre de sa salariée.

L'assemblée est informée des excédents budgétaires réalisés malgré la baisse du financement communautaire notamment en raison du départ du second salarié.

Ramon BORDALLO souhaiterait que soient transmis, pour vérification, les documents comptables.

Lylie DESCUNS rappelle aux délégués que la commission "Affaires sociales" s'est réunie le 30 avril et qu'elle a statué à l'unanimité sur les subventions proposées.

Lydia BLANDINIERES indique que le Conseil Départemental ne devrait pas supprimer le service sur le Fossat mais que la salariée actuelle devra faire un choix de candidature sur un niveau de salaire cohérent relativement aux autres CLIC territoriaux.

Ramon BORDALLO indique que les salaires ont augmenté et ironise en comparaison avec des salaires de députés ou de directeurs d'EHPAD pouvant générer la faillite des établissements.

Laurent PANIFOUS rappelle, à ce titre, que l'établissement de la Madrague suite à la faillite du Groupe MEDICHARME, a été sauvé grâce à l'action de la communauté de communes.

► Le Président propose à l'assemblée de valider le montant des subventions à attribuer sur l'exercice 2024 suivant les tableaux présentés (ou modifiés lors de la séance).

L'assemblée procède au vote pour valider le montant des subventions à attribuer sur l'exercice 2024 suivant les tableaux présentés (ou modifiés lors de la séance).

45 votants	Votes pour	42	Votes contre	0	Abstentions	3
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

7 – RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire qu'une ligne de trésorerie est ouverte auprès du Crédit Agricole Sud Méditerranée depuis le 20 septembre 2023 pour un montant de 305 000 € pour une durée de 1 an. Il convient de se prononcer sur la suite à donner à ce crédit.

► Le Président propose de reconduire la ligne de trésorerie actuelle d'un montant de 305 000 €, utilisée pour financer les participations aux services communautaires Enfance et jeunesse ainsi que les travaux de voirie d'intérêt communautaire.

L'assemblée procède au vote pour reconduire la ligne de trésorerie actuelle d'un montant de 305 000 €

45 votants	Votes pour	45	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

8 – SIGNATURE CONVENTION FONDS DE CONCOURS PARTICIPATION SMBVA 2024

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes a transféré la compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L,211-7 du code de l'environnement » au SMBVA pour la rivière Arize et ses affluents.

Il explique que le Syndicat réalise annuellement des travaux sur la rivière Arize dans le cadre du Plan pluriannuel de Gestion (P.P.G) 2018-2022 et que la Communauté de Communes, à ce titre, participe financièrement à hauteur de 36,40 % comme mentionné dans l'article 11-c des statuts du SMBVA.

Il indique qu'il convient de signer une convention avec le SMBVA afin de verser la participation financière de la Communauté de Communes pour les travaux imputables en section d'investissement et les frais de fonctionnement. Pour l'année 2024, la participation s'élève à la somme de 66 508,26 € (36 836,80 € en investissement et 29 671,46 € en fonctionnement).

► Le Président propose au conseil communautaire de délibérer pour l'autoriser à signer la convention avec le SMBVA pour le versement de la subvention correspondant à la participation financière de la Communauté de Communes pour les travaux d'équipements, la participation s'élève à la somme de 66 508,26 € (36 836,80 € en investissement et 29 671,46 € en fonctionnement).

L'assemblée procède au vote pour autoriser Le Président à signer la convention avec le SMBVA pour le versement de la subvention correspondant à la participation financière de la Communauté de Communes pour les travaux d'équipements, la participation s'élève à la somme de 66 508,26 € (36 836,80 € en investissement et 29 671,46 € en fonctionnement).

45 votants	Votes pour	45	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

9 – SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC AGENCE ARIEGE ATTRACTIVITE

Monsieur le Président présente à l'assemblée la convention de financement entre l'Agence Ariège Attractivité et la Communauté de Communes Arize Lèze (joint à la convocation).

Il indique que le montant de la subvention 2024 allouée pour la réalisation des missions de l'Agence AAA s'élève à 18 214,35 €.

► Monsieur Le Président propose à l'assemblée de prendre une délibération pour l'autoriser à signer la convention de financement avec l'Agence AAA.

L'assemblée procède au vote pour autoriser Le Président à signer la convention de financement avec l'Agence AAA.

45 votants	Votes pour	45	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

10- AVENANT A LA CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT RELATIVE A L'ENTRETIEN DES ITINERAIRES PDIPR

Monsieur Le Président rappelle à l'assemblée la convention cadre, signée le 07 août 2023, définissant les engagements du Département de l'Ariège et de la Communauté de Communes Arize Lèze en matière d'entretien par la Communauté de communes des itinéraires inscrits au PDIPR.

Il explique que la liste des itinéraires inscrits au projet de PDIPR 2023 arrêtée par délibération du Département le 8 janvier 2024 est inchangée par rapport à l'année 2023.

Il indique qu'il s'agit de signer un avenant à cette convention (document joint à la convocation) afin de formaliser le partenariat avec Le Département pour le financement des opérations d'entretien 2024.

► Le Président propose au conseil communautaire de délibérer pour l'autoriser à signer l'avenant à la convention cadre avec Le Département fixant les modalités d'exécution techniques et financières du partenariat pour l'entretien par la Communauté de communes des itinéraires inscrits au PDIPR.

L'assemblée procède au vote pour autoriser Le Président à signer l'avenant à la convention cadre avec Le Département fixant les modalités d'exécution techniques et financières du partenariat pour l'entretien par la Communauté de communes des itinéraires inscrits au PDIPR.

45 votants	Votes pour	45	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

11 - MODIFICATION DES TARIFS HORAIRES DU SERVICE VOIRIE

François VANDERSTRAETEN, vice-Président chargé de la Voirie et des travaux, rappelle à l'assemblée que les montants des tarifs du service "Voirie" n'ont pas été modifiés : depuis le 28 juin 2018 pour le coût horaire "agent" et depuis le 7 décembre 2021 pour le coût horaire "véhicule".

Il explique qu'une actualisation des montants s'impose afin de faire correspondre les tarifs au réel coût de la main d'œuvre, des matériaux et du matériel.

Il présente à l'assemblée une proposition de modification des tarifs des prestations fournies par le service validée à l'unanimité des membres de la commission "Voirie" réunie le 22 avril 2024, à savoir :

Tarif Agents :

Le tarif horaire intègre le cout chargé d'un agent incorporant l'activité de production, les heures d'atelier, de congés et de formation.

Il est proposé de modifier le tarif horaire unique par agent de 23,50 € à **32 €**.

Tarif Véhicules :

Le tarif horaire des véhicules sans conducteur (camions, compacteur, tractopelle, pelle mécanique, mini pelle, niveleuse, épaveuse) prend en compte l'amortissement, les réparations, l'entretien, l'assurance et les carburants.

Il est proposé de modifier et d'uniformiser le tarif horaire par véhicule à **43 €**, les anciens tarifs étaient compris entre 30 € et 40 €.

Ramon BORDALLO souhaiterait connaître les modalités de transfert de voirie communale en intérêt communautaire suite à une modification du tableau de voirie communal.

François VANDERSTRAETEN rappelle que le service "voirie" ne peut pas assumer une augmentation du linéaire pour la qualité d'entretien de la voirie d'intérêt communautaire.

► Le Président propose au conseil communautaire de délibérer afin de valider les nouveaux tarifs du service voirie, tel que présenté et applicables à compter du 1^{er} juin 2024.

L'assemblée procède au vote pour valider les nouveaux tarifs du service voirie, tel que présenté et applicables à compter du 1er juin 2024.

45 votants	Votes pour	45	Votes contre	0	Abstentions	0
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

12- ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES PORTE PAR LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE L'ARIEGE

Monsieur Le Président rappelle à l'assemblée que la communauté de communes est membre du groupement de commandes porté par le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ariège concernant les marchés groupés de fourniture d'électricité et de gaz naturel.

Il indique que ce groupement de commande, composé de treize Syndicats Départementaux d'Energie, rassemble près de 3 000 membres et couvre les besoins en fourniture d'électricité et de gaz naturel pour près de 70 000 points de livraison, représentant chaque année une consommation d'environ 850GWh d'électricité et 350GWh de gaz naturel.

Il informe que dans un souci de garantir la représentativité, l'accompagnement et optimiser la valorisation des productions d'énergies d'origine renouvelable, il est proposé de renforcer le groupement et les compétences mises à disposition par la conclusion d'une nouvelle convention. (pièce jointe à la convocation)

Il ajoute que en 2024, l'ensemble des marchés portés par le groupement sera renouvelé pour assurer la fourniture d'électricité et de gaz naturel à compter du 1er janvier 2026 par un achat optimisé sur les services et les offres tarifaires, tout en vous évitant des démarches complexes et relativement lourdes imposées par les procédures d'appel d'offres.

Il indique qu'il s'agirait de prendre une délibération décidant d'une réadhésion à ce groupement de commandes et de signer sa nouvelle convention constitutive et de confirmer l'engagement sur les nouveaux marchés dans le cadre d'une fiche d'intention (jointe à la convocation).

► Le Président propose au conseil communautaire de délibérer pour l'autoriser à signer la fiche d'intention relative à l'adhésion au groupement de commandes et à la participation au marché de fourniture d'électricité et de gaz naturel sur la période débutant au 01/01/2026 .

L'assemblée procède au vote pour autoriser Le Président à signer la fiche d'intention relative à l'adhésion au groupement de commandes du SDE09 et à la participation au marché de fourniture d'électricité et de gaz naturel sur la période débutant au 01/01/2026 .

45 votants	Votes pour	44	Votes contre	0	Abstentions	1
------------	------------	----	--------------	---	-------------	---

INFORMATIONS DIVERSES

Valérie HUART annonce à l'assemblée sa démission du mandat de maire de Lanoux.

Jean Claude COURNEIL prend note et exprime son regret.

Yvon LASSALLE informe de la mise en place par le PETR d'une plateforme de concertation citoyenne.

Dominique CASTAGNE (délégué ECLA ENR) informe de la dynamique ascendante de la coopérative et des prévisions budgétaires encourageantes.

Yvon LASSALLE indique que 4 toitures ont été aménagées sur des bâtiments publics et que leurs branchements seront effectifs fin juin, une inauguration sera alors programmée.

Roger BUFFA rappelle aux vice-présidents de lui transmettre une page d'édito pour le prochain journal dont il souhaite la sortie au mois de juin.

LE SECRÉTAIRE DE SEANCE
François VANDERSTRAETEN



LE PRÉSIDENT
Jean Claude COURNEIL

